

## Valoriser son parcours

### Formez-vous à distance avec « Manpower Direct Training »

Grâce à l'outil d'e-formation « Manpower Direct Training », accessible via Internet, vous êtes acteur de votre formation. Vous pouvez choisir vos cours en fonction de vos besoins, de vos disponibilités et de votre rythme d'apprentissage.

Enrichissez vos connaissances dans les domaines de la bureautique, de l'informatique, du développement personnel ou des langues.

Retrouvez notamment dans le catalogue :

- Les modules « **Comment retravailler son CV** » et « **Se préparer à l'entretien de recrutement** » :

un e-coach vous accompagne et vous conseille dans votre recherche d'emploi.

- Le module « **Partir en mission** » : découvrez toutes les clés et astuces avant votre départ en mission pour Manpower.

- **Les documents du CIDJ** : consultez en ligne toute l'encyclopédie du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

© Inscrivez-vous à « **Mon intérim perso** » sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr) et rendez-vous dans l'onglet « **Mes cours et formation** ».

### Obtenez un diplôme grâce à la VAE !

La Validation des Acquis de l'Expérience vous offre la possibilité de faire reconnaître votre expérience professionnelle en vue d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel. Quel que soit votre âge, votre niveau d'études ou votre statut, valorisez votre parcours !

Pour entamer une VAE, vous devez justifier d'**au moins 3 ans d'expérience dans un métier** en lien avec le diplôme ou le titre visé. En 2009, Manpower a ainsi accompagné plus de 149 intérimaires dans leur démarche.

© La VAE vous intéresse ? Manpower peut vous accompagner dans votre projet (conseil, financement, etc.). Vous pouvez également faire une demande de congé VAE auprès du FAF.TT : [www.fafft.fr](http://www.fafft.fr), « Espace Salariés ». Pour connaître les modalités, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur en agence.

### Pour vous accompagner dans vos projets de formation :

- N'hésitez pas à questionner votre interlocuteur Manpower.
- Demandez le « **Guide des formations Manpower** », disponible en agence.
- Connectez-vous sur le site [www.fafft.fr](http://www.fafft.fr) (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) ou téléphonez au **0 811 650 653** (coût d'un appel local depuis un poste fixe).



### Le saviez-vous ?

Lorsque vous êtes en formation, vous êtes rémunéré, à l'exception des formations en ligne. L'Indemnité de Fin de Mission (IFM) n'est pas due sur les contrats de formation. En revanche, vous percevez une indemnité de 10 % de congés payés.

### Restez connecté

### avec « Mon intérim perso ! »

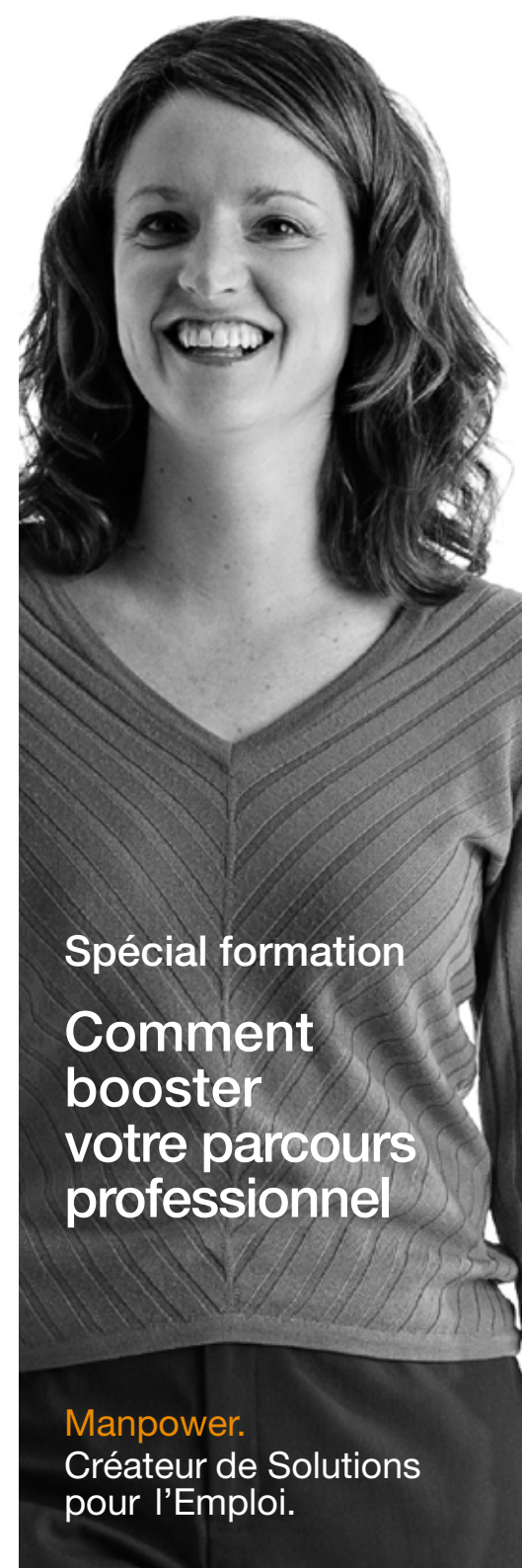


À tout moment vous pouvez consulter en ligne votre rémunération, votre relevé d'activité, votre ancienneté, vos avantages... et rester en contact avec nous. Pour activer votre compte, rendez-vous sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr), rubrique « Intérimaires ».



Assistance paie centralisée : 0 811 466 366  
(de 8 h à 18 h, prix d'une communication locale depuis un poste fixe).

13, rue Ernest Renan • 92 000 Nanterre  
Directeur de la publication : Ludovic Dugabelle.  
Rédactrice en chef : Delphine Hermouet.  
Photos : Manpower. Réalisation : Tagaro **DBB**  
N° ISSN : 1626-8563 – [entre.nous@manpower.fr](mailto:entre.nous@manpower.fr)  
Imprimé sur papier 100 % recyclé



Spécial formation

Comment booster votre parcours professionnel

**Manpower.**  
Créateur de Solutions pour l'Emploi.

entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

Mai 10  
N° 108



Manpower®

## Édito

### Se former tout au long de sa vie professionnelle

L'année 2010 sera consacrée à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle avec de nombreuses évolutions à venir.

Manpower participe déjà, depuis de nombreuses années, à l'évolution professionnelle de ses intérimaires. Nous continuerons à adapter les dispositifs de formation qui visent notamment à sécuriser et à développer votre parcours professionnel. Cette édition spéciale de la lettre *Entre Nous* vous permettra de découvrir les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

N'hésitez pas à faire part de vos projets à votre interlocuteur Manpower. Il saura vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

**Thierry Vaudelin, Chef du Département Formation Intérimaires**

## Manpower en chiffres

En 2009, vous avez été :

**+ de 37 000** intérimaires à suivre une formation avec Manpower (hors formation en ligne)

**9 070** à accéder à une formation en ligne

**2 729** à réaliser un entretien professionnel

**1 103** à utiliser votre DIF

**1 085** à réaliser un CIF

## Formation : repères

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Dès votre inscription          | « Manpower Direct Training »<br>Des cours en ligne disponibles gratuitement |
| À partir de 1 600 heures*      | Congé Individuel de Formation   |
| À partir de 2 700 heures*      | Droit Individuel à la Formation   |
| À partir de 3 200 heures*      | Congé Bilan de Compétences et Entretien Professionnel                       |
| À partir de 3 ans d'expérience | Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience                           |

\* Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis.

## Faire le point

### Préparez votre entretien professionnel

L'entretien professionnel est un rendez-vous privilégié avec votre interlocuteur Manpower dès lors que vous avez cumulé **3 200 heures de missions**, au sein de Manpower sur les 24 derniers mois. Il vous permet de faire le point sur votre activité professionnelle et de répondre à vos besoins d'évolution en vous proposant le dispositif de formation le plus adapté (DIF, CIF, VAE, Bilan de Compétences). Si vous avez plus de 45 ans, il existe des conditions particulières sur l'entretien seconde partie de carrière.

☉ Renseignez-vous auprès de votre agence pour en savoir plus.

### Bénéficiez du Congé Bilan de Compétences

Ce dispositif vous permet d'analyser les compétences acquises lors de votre parcours, afin de définir ou de clarifier votre projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.

Pour en bénéficier, il vous faut justifier de **3 200 heures de travail temporaire** effectuées au cours des 36 derniers mois ou **de 5 ans d'activité salariée**, dont 1 600 heures chez Manpower. Ce bilan peut être financé par le FAF.TT. La durée du congé ne peut excéder 24 heures de temps de travail, consécutives ou non.

Le dispositif **Bilan de Compétences Reconversion** peut vous aider à reconstruire votre projet professionnel à la suite d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle, survenu au cours d'une de vos missions.

☉ Renseignez-vous auprès de votre agence ou du FAF.TT : [www.faftt.fr](http://www.faftt.fr) ou au **0 811 650 653** (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

## « Le CIF a été un tremplin pour ma reconversion »

**Électricien câbleur, depuis 12 ans, Thierry a décidé de se reconvertir professionnellement en bénéficiant d'un CIF. Une reprise d'études parfois difficile, mais payante.**

### Pourquoi avez-vous décidé de vous reconvertir ?

Suite à une réunion d'information organisée par l'agence Manpower avec laquelle je travaille depuis plusieurs années, j'ai découvert le CIF. Le métier de Technicien Bureau d'Études Électricité m'intéressait. J'en ai donc parlé à mon interlocuteur Manpower qui a évalué mon projet et m'a accompagné dans mes démarches.

## Se former

### Profitez de votre Droit Individuel à la Formation

En fonction de votre ancienneté, vous pouvez bénéficier d'heures de formation (de 40 à 120 heures) à utiliser, sous conditions, entre deux missions et en accord avec votre agence. Ainsi, après **2 700 heures de missions** réalisées au cours des 24 derniers mois, dont 2 100 heures chez Manpower, vous bénéficiez de 40 heures de formation. Vous pouvez également utiliser votre DIF pour réaliser un bilan de compétences ou une VAE.

☉ Renseignez-vous auprès de votre agence pour connaître les modalités.

### Suivez un Congé Individuel de Formation

Avec le CIF, vous pouvez suivre la formation de votre choix pour vous perfectionner, changer d'activité ou de métier, tout en étant rémunéré. La durée maximale de prise en charge est de 12 mois à temps plein et de 1 200 heures à temps partiel. Pour cela vous devez avoir cumulé **1 600 heures d'ancienneté** au cours des 18 derniers mois, dont 600 heures chez Manpower.

☉ Pour en savoir plus, rapprochez-vous du FAF.TT : [www.faftt.fr](http://www.faftt.fr) ou téléphonez au **0 811 650 653** (coût d'un appel local depuis un poste fixe).



### Comment s'est passée votre formation ?

La reprise des études a été difficile au début. C'est un changement de rythme important. Mais ma motivation m'a permis d'arriver au bout de mes 10 mois de formation. C'est une véritable chance. Si c'était à refaire, je n'hésiterai pas !

### Quelles sont vos missions aujourd'hui ?

Les missions qui me sont confiées sont mieux rémunérées et les propositions ne se sont jamais autant succédées. Je suis très satisfait.